

## LE POINT SUR LE C.E.S.

Après avoir donné lecture d'une lettre de Monsieur le Recteur CHALIN, en date du 11 Mars 1982, qui informe la Commune que "le projet de C.E.S. est susceptible d'être retenu sur la carte scolaire d'Avril 1982", Monsieur le Maire déplore que le terme même de "susceptible" maintienne la Municipalité dans le domaine du conditionnel depuis 1971. Il souligne par ailleurs les lourdes conséquences entraînées par le report de la réalisation de ce C.E.S., aussi bien sur le plan social que sur le plan financier, en rappelant que la construction de ce C.E.S. conditionne le déblocage des subventions du Conseil Général et la prise en charge pour sa quote-part par le S.I.S. de NANCY du remboursement des annuités relatives à cet équipement.